

Conseil municipal du 11 octobre 2022

Communications du Conseil administratif

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage¹

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont toujours celles du mois de juin 2022. Elles font état d'une population de 36'620 habitants, soit une augmentation de 252 personnes par rapport au nombre d'habitantes et habitants recensé en mars 2022.

Quant au chômage², la Commune comptait 761 chômeur-euse-s à fin septembre contre 731 à fin août, soit une augmentation de 30 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 416 contre 388 à fin août 2022, soit une augmentation de 28 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'177 contre 1'119 à fin août 2022, soit une augmentation de 58 personnes.

2 Énergie : les premières mesures

Le Conseil administratif a pris un ensemble de mesures d'économie d'énergie et en a informé l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, qui sont les premiers concernés par ces mesures. Période de chauffe raccourcie, température abaissée, interdiction du recours à des chauffages d'appoint, appel aux écogestes, sont notamment les décisions prises à ce stade en coordination avec les autres communes et les préconisations de l'État.

Elles touchent également les usagers des locaux communaux, au premier rang desquels les élèves de nos écoles primaires, qui verront les classes chauffées à 20°, 17° pour les salles de gymnastique. Ces températures ont été admises par le DIP. À noter que, pour les crèches, la température admise par le SASAJE est également de 20°, mais avec une température mesurée ici au sol, ce qui signifie en d'autres termes que la température de la pièce peut être légèrement plus élevée dans son ensemble.

Les amateurs de natation connaîtront également une baisse de température qui est fixée à 26° pour l'eau et 27° pour l'air.

Au terme d'une pesée des intérêts, le Conseil administratif a toutefois décidé de maintenir les illuminations de Noël - certes pour une période plus courte et à l'exception du bâtiment de la Mairie -, en raison du fait qu'elles se font avec des éclairages LED peu gourmands en électricité : en ces périodes de crise, il convenait de ne pas broyer plus de noir qu'il n'en convient !

Le Conseil administratif s'est fixé, à court terme, un objectif d'économie de 5% pour l'électricité et de 10% pour les énergies de chauffage.

Afin d'aller plus loin et de manière pérenne, il va, ces prochaines semaines, examiner la possibilité de prioriser certains investissements destinés à rénover des bâtiments ou installations énergivores. Votre Conseil pourrait ainsi être amené à participer aux actions à prendre pour réduire notre facture énergétique.

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

² Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

Dans l'intervalle, les communes associées à la task force énergie, mise en place par le Conseil d'État, suivront la situation avec attention en attendant que le Conseil fédéral mette en consultation les projets d'ordonnance qui devraient permettre de gérer une situation de crise dont la menace plane toujours.

3 Carte journalière CFF

Il y a deux ans de cela, Swisspass a informé les communes suisses que la carte journalière CFF, vendue par les communes, serait supprimée fin 2023. Au vu des réactions, une consultation a eu lieu. Vernier s'est ralliée à la position de l'ACG pour rejeter les modèles prévus, qui ne constituaient pas une substitution raisonnable.

Une majorité des communes suisse a toutefois opté pour le modèle privilégié par Swisspass, qui permettra d'accéder à un stock de cartes dégriffées réservées aux communes via une application Web dédiée. L'inconvénient principal de cette solution est de reposer sur un contingent dont le nombre est défini par Swisspass. Pour les communes, qui deviendront de fait un relais commercial de Swisspass en la matière, il n'y aura pas de risques financiers ; seules les cartes achetées seront facturées.

La solution technique sera présentée en février 2023.

4 Référendum DA

Notre Présidente l'a annoncé, un référendum a été lancé contre la DA 182 A – 22.09 relative à un règlement de votre Conseil interdisant l'affichage à des fins commerciales.

5 Porteous

L'autorisation de construire (DD 315'840) portant sur la première phase des travaux à Porteous est entrée en force. Le chantier devrait durer jusqu'à juin 2023.

6 Nouveau poste de Police municipale

La localisation du poste de Police municipale à l'avenue Henry-Golay a souvent fait l'objet de remarques, y compris au sein de votre Conseil. C'est notamment en raison du fait qu'il est peu visible et d'une typologie peu pratique.

Avec des effectifs qui s'accroissent, en lien avec le développement de notre Commune, et la volonté de rapatrier le contrôle du stationnement, le poste de Police actuel n'offre plus les capacités nécessaires pour abriter l'ensemble des collaborateurs et accueillir les tiers dans les conditions acceptables. De surcroît, il ne permet pas d'assurer les fonctions qui doivent en principe être intégrées dans un poste, comme l'aménagement de salles d'audition LAVI ou des violons.

Dans un horizon à 10 ans, la Commune ne disposera pas de locaux nouveaux ou rénovés qui pourraient abriter un poste. Dès lors, notre Conseil a chargé ses services de rechercher des lieux qui seraient adaptés pour accueillir ces locaux. Les contraintes liées au programme - qui imposent des locaux au rez-de-chaussée - et à l'emplacement, puisqu'il faut être le plus au centre de la Commune afin de se rendre facilement dans les différents quartiers, n'ont pas facilité les recherches.

Une solution a pu être trouvée dans le quartier de l'Étang, plus précisément dans le bâtiment F, celui qui est parallèle aux voies CFF. C'est sous la forme d'un plateau de 580m² au rez-de-chaussée. Le bâtiment n'étant pas destiné à la vente, cette surface sera louée pour une longue durée (12 ans). Cette temporalité pourra permettre de développer, cas échéant, une solution constructive interne dans les délais évoqués précédemment. Elle permet aussi la prise en charge d'une bonne partie des coûts d'aménagements par le propriétaire, ce qui rend le loyer acceptable au regard des conditions du marché.

Dans le souci de diminuer les coûts et pour une utilisation rationnelle des locaux, la partie dédiée aux activités judiciaires (salle d'audition et violons), qui répond à des contraintes constructives accrues, pourra être mutualisée avec la Commune de Meyrin, dont les services de Police étaient également à la recherche de locaux judiciaires adaptés.

Nous comptons pouvoir disposer de ces nouveaux locaux en juillet 2023.

Si, pour des raisons assez évidentes, nous réservons les détails de cette solution à la commission de la sécurité, qui a déjà bénéficié d'une préannonce, notre Conseil se réjouit d'avoir pu trouver des locaux en phase avec les besoins de notre Police municipale et qui garantissent une meilleure prise en charge des prestations pour la population.

7 Assemblée ordinaire de l'ACG au Lignon

Vernier a eu l'honneur d'accueillir l'Assemblée générale ordinaire de l'ACG, qui s'est tenue dans la salle du Lignon le 24 septembre dernier en présence également du Président du Conseil d'État, M. Mauro POGGIA, et de deux autres membres du Conseil, soit Mme Fabienne FISCHER et M. Thierry APOTHELOZ.

L'ACG, sous la plume de son Président et de son Directeur, a remercié notre Commune pour la qualité et la convivialité de l'accueil, auxquelles notre fanfare municipale, les vins du coteau de Vernier et nos services ont largement contribué.

Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications.